

LA LETTRE HEBDO

La lettre Hebdo est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Note départementale relative à l'école inclusive
 - ✓ Sortie scolaire avec nuitée
 - ✓ Projet d'école
 - ✓ Campagne de prévision des effectifs
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Situation des personnels vulnérables et autres situations RH-COVID
 - ✓ Prise en charge partielle des titres de transport et du forfait mobilité durable
 - ✓ Demande d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire
- **Le numérique au service des directeurs**
 - ✓ Services numériques partagés de l'Education nationale
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Quinzaine de la maternelle de l'AGEEM
 - ✓ Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel
 - ✓ Dispositif départemental « danse à l'école »
 - ✓ Ateliers de langue occitane
 - ✓ Opération « location vacances de Noël 2021-jour de l'an 2022 »
 - ✓ Projet d'Education au Développement Durable

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Depuis le lundi 11 octobre, le protocole sanitaire applicable dans les écoles de Haute-Garonne est de niveau 1 (vert).

Le protocole de contact-tracing est inchangé : fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance

⇒ [Point situation hebdomadaire académique COVID 19](#)

⇒ [Mise à jour de la FAQ](#)

Fonctionnement de l'école

- **Note départementale relative à l'école inclusive**

Dans le cadre de l'organisation académique, un service départemental de l'école inclusive a été créé dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Sous l'autorité de l'IA-DASEN, ce service a pour attributions :

- L'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.
- De mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- De créer et gérer une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap.

⇒ [La note](#)

⇒ [Les annexes](#)

⇒ [Le site du SDEI 31](#)

- **Sortie scolaire avec nuitée**

Les dossiers d'autorisation de sorties scolaires avec nuitées doivent impérativement être adressés à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale :

- **au minimum 5 semaines avant le départ** quand il s'agit d'une sortie dans une structure d'accueil du département de la Haute-Garonne,

- **au minimum 8 semaines avant le départ** s'il s'agit d'une sortie dans un centre d'accueil situé dans un autre département ;

- **au minimum 10 semaines avant le départ** s'il s'agit d'un séjour à l'étranger

Point d'attention :

Depuis le début de l'année scolaire et afin de vérifier l'honorabilité des adultes accompagnateurs lors des sorties scolaires, la direction de l'école devra compléter un document intitulé [FIJAISV FIJAIT](#) pour chaque personne.

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [L'annexe II : demande d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitée\(s\)](#)
- ⇒ [L'annexe III : fiche d'information sur le transport](#)
- ⇒ [Formulaire autorisation mineurs](#)
- ⇒ [Formalités administratives sortie du territoire français mineurs](#)
- ⇒ [Passeport collectif jeunes](#)
- ⇒ [Documents officiels justificatifs d'identité](#)
- ⇒ [Cerfa autorisation de sortie du territoire](#)

- **Projet d'école**

La réécriture du projet d'école est reportée à l'année scolaire 2022-2023.
Il faudra établir un avenant pour l'année 2021-2022

- ⇒ [La note](#)

- **Campagne de prévision des effectifs**

RAPPEL

Période de saisie sur ONDE
Du 18 octobre au 12 novembre

- ⇒ [Courrier de prévisions des effectifs](#)
- ⇒ [Saisir des prévisions des effectifs](#)

Gestion des personnels

- **Situation des personnels vulnérables et autres situations RH - COVID**

Quelle que soit leur situation, les personnels doivent renouveler leur demande et fournir de nouveaux certificats pour la rentrée 2021

- ⇒ [Note mise à jour du 18/10/2021](#)

- **Prise en charge partielle des titres de transport et du forfait mobilité durable**

En sa qualité d'employeur, l'état prend en charge partiellement les frais de transports de ses agents, correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

La circulaire et les annexes sont disponibles [ici](#).

- **Demande d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire**

Un enseignant titulaire, stagiaire ou contractuel doit en principe consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées dans le cadre de son emploi public. Toutefois, le cumul de son emploi avec d'autres activités limitativement énumérées par la loi est possible sur déclaration, autorisation ou librement, selon l'activité concernée.

- ⇒ [Fiche focus sur les cumuls d'activité](#)
- ⇒ [Le formulaire de demande](#)

Le numérique au service des directeurs

- **Services numériques partagés de l'éducation nationale**



Pour accompagner les personnels et répondre aux besoins du travail à distance, le ministère de l'éducation nationale a mis à disposition un portail de services (visioconférence, hébergement et partage de fichiers, publication et partage de vidéos...).

- ⇒ [Tutoriel par le groupe Educnum31](#)

Pédagogie et partenariat

- **Quinzaine de l'école maternelle**



Dates : du 13 au 27 novembre 2021

L'Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles publique (AGEEM) reconduit l'action nationale initiée en 2008 dont le but est de « **valoriser la pédagogie de l'école maternelle** ».

L'AGEEM propose des temps de formation, sous forme de [webinaires](#), durant la quinzaine de l'école maternelle pour les adhérents de l'association.

- ⇒ [Dossier de presse](#)

- **Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel**

Ces stages vous permettront d'enrichir vos pratiques pédagogiques, didactiques, culturelles et scientifiques tout en renforçant vos compétences linguistiques

Inscription en ligne : du 18 octobre 2021 au 17 janvier 2022

Réception du dossier par la DSDEN le 31 janvier 2021 au plus tard

Transmission de l'ensemble des dossiers à France Éducation international pour le 28 février 2022

- ⇒ [Instructions techniques](#)

- **Dispositif départemental « danse à l'école »**

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des élèves du département de la maternelle à la 3^{ème}

Le principal enjeu de « **Danse à l'École** » est de permettre à chaque élève de développer une sensibilité artistique au service des apprentissages par une pratique de la danse, de la composition chorégraphique et de la rencontre avec les œuvres, **en partenariat ou non avec des artistes**.

Inscription individuelle **avant le mercredi 24 novembre 2021**.

La fiche d'inscription est à retourner impérativement par mail :

- 1 exemplaire à l'attention de l'IEN de la Circonscription
- 1 exemplaire à l'attention de Cathy Feybesse, CPD EPS : catherine.feybesse@ac-toulouse.fr

⇒ [Le dispositif départemental](#)

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Fiche d'inscription](#)

- **Ateliers de langue occitane**

L'académie de Toulouse vous propose de vous former à l'occitan lors d'ateliers ayant lieu en soirée dans deux écoles du département

- **l'école Renée Cassin de l'Herm** où les cours auront lieu un jeudi sur deux de 17h30 à 19h
- **l'école Bayard-Matabiau de Toulouse** où les cours auront lieu un lundi sur deux de 17h30 à 19h.

Les objectifs de ces ateliers sont globalement d'atteindre un niveau A2 dans toutes les compétences, mais ils sont aussi ouverts aux personnes souhaitant se perfectionner ou continuer à pratiquer l'occitan pour maintenir leur niveau.

Inscriptions et renseignements : pascal-bernard.sebat@ac-toulouse.fr / 06 51 31 73 12.

⇒ [Courrier aux écoles](#)

- **Opération « location vacances de Noël 2021-jour de l'an 2022 »**



L'ensemble du personnel éligible à la SRIAS se définit comme tous les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale :

- enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public (inclus les AESH et AED rémunérés sous le code EPLE 106).

Préinscriptions en ligne : du lundi 25 octobre 13h au lundi 12 novembre 13h

⇒ [La plaquette d'information](#)

- **Projet d'Education au Développement Durable**

L'association Nous les ambitieuses, en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, lance le concours « **L'Océan entre nos mains – embarquement immédiat** » pour les élèves du CP à la terminale.

Ce concours consiste à réaliser **un texte** ou **un dessin sur la thématique de l'océan**.

L'association propose des ateliers de dessin et d'écriture pour accompagner les élèves participant à ce concours.

Les 10 coups de cœur du jury seront annoncés à l'occasion de la **journée mondiale de l'océan le 8 juin** et seront publiés dans un recueil.

⇒ [Informations et inscription](#)

En complément, l'équipe Mathésciences31 vous conseille sur cette thématique une séquence complète pour l'école primaire, associant géographie, sciences, mathématiques, à répartir sur plusieurs classes si nécessaire : [***l'Océan, ma planète et moi***](#)

Contact :

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36